

Vivre-ensemble et intégration au Québec

60 ans d'histoire

Les modèles de vivre-ensemble et d'intégration au Québec

1. L'absence de politique (avant les années 1960)
2. L'affirmation nationale (1960 à 1980)
3. La convergence culturelle (1981)
4. Le contrat moral (1990)
5. L'interlude de la citoyenneté (1996)
6. La politique de l'inter(multi)culturalisme (2003)
7. Les valeurs québécoises et l'intégration citoyenne (2018)
8. Le modèle québécois en comparaison

1. L'absence de politique québécoise (jusqu'à l'année 1960)

- Immigration: champ de compétence partagé, avec prépondérance du fédéral (art. 95, *Loi constitutionnelle de 1867*), mais occupé presque exclusivement par Ottawa jusque dans les années 1960
- Peu ou pas d'intervention du Québec avant la fin des années 1960
- Québec reçoit les personnes sélectionnées par le Canada: faible minorité de francophones (près de 12 % durant les années 1960, selon Statistique Canada)

1. L'absence de politique québécoise (fin)

- Nationalisme traditionnel canadien-français: Indifférence/méfiance face à l'immigration
- Église catholique: contrôle de l'éducation et exclusion des enfants immigrants non-catholiques
- Libre choix en éducation
- Choix instrumental des allophones pour l'école anglaise
- Services d'intégration bénévoles, souvent religieux
- Après-guerre: immigration importante (Italie, Grèce, Portugal)

2. L'affirmation nationale (1960 à 1980): contexte

- Chute de la natalité des francophones et déclin du poids démographique du Québec dans le Canada (Statistique Canada)
- Sentiment collectif: de minorité canadienne-française à majorité québécoise
- Ouverture à l'immigration et rejet de l'anglicisation des immigrants allophones
- Révolution tranquille: volonté d'occuper tous les champs de compétence, notamment l'immigration (« Maître chez nous »)
- Étatisation des services publics: ministères des Affaires sociales (1961), de l'Éducation (1964), de l'Immigration (1968)

2. L'affirmation nationale

1. Création du ministère de l'Immigration (1968)
2. Création des *Centres d'orientation et de formation des immigrants* – COFI (1968)
3. Rejet de la *Politique canadienne du multiculturalisme*: lettre officiel du premier ministre Bourassa (1971)
4. *Charte des droits et libertés de la personne* (1975) et *Charte de la langue française* (1977)

2. L'affirmation nationale: Ministère de l'Immigration du Québec – 1968

- **Développement du Québec (capacité d'accueil)**
- Conservation de la culture et de la langue d'origine
- **Sensibilisation des Québécois à l'immigration**
- **Information sur le Québec dès l'étranger**
- **Accueil à l'aéroport**
- **Intégration socioéconomique et linguistique: COFI**

2. L'affirmation nationale: Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) – 1968

- Financement et critères d'admissibilité fédéraux
- 10 COFI: la plupart à Montréal
- Orientation générale
- Cours de français
- Activités de préparation au monde du travail
- Cours d'initiation à la vie canadienne et québécoise
- Activités collectives complémentaires

2. L'affirmation nationale: *Charte des droits et libertés de la personne* (1975) et *Charte de la langue française* (1977)

- Droits à l'égalité et non-discrimination
- Commission des droits de la personne
- École française obligatoire pour tous les enfants immigrants (fin du libre choix en éducation)
- Français: langue normale de la vie publique
- Fondements juridiques de la politique d'intégration québécoise

3. La convergence culturelle: *Autant de façons d'être Québécois* (1981)

- Première politique d'intégration officielle
- Ministère des **Communautés culturelles** et de l'Immigration
- Respect des minorités et convergence vers la culture majoritaire comme pôle d'intégration
- Société québécoise: la culture et langue du groupe majoritaire d'expression française

3. La convergence culturelle (fin)

- Promotion des bienfaits de l'immigration et de la diversité
- Égalité d'accès aux emplois dans la fonction publique
- Information plus adéquate sur le Québec dès l'étranger
- **Met l'accent sur l'intégration socioculturelle**
- *Charte des droits et libertés de la personne + Charte de la langue française + Politique de 1981 = modèle de vivre-ensemble distinct du Québec*

4. Le contrat moral: *Au Québec pour bâtir ensemble* (1990)

12

- Conception davantage pluraliste de la société québécoise
- Contrat moral: l'intégration comme responsabilité partagée
- Pleine participation dans le respect des lois et des valeurs
- Chute démographique et hausse de l'immigration
- **Met l'accent sur l'intégration économique**
- Gestion d'une immigration de plus en plus diversifiée
- Hausse de budget importante du ministère
- Rôle accru des organismes communautaires en intégration
- Début de la politique officielle de régionalisation

4.1. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (1991)

- Échec de l'Accord du lac Meech
- Responsabilité du Québec en matière d'installation, d'intégration et de francisation des personnes immigrantes
- Sélection de l'immigration économique
- Compensation financière indexée
- Services doivent être « **comparables** » à ceux du Canada
- Ne peut être modifié sans le consentement du Québec
- Intégration et francisation dans les COFI (critères Qc)

5. Interlude: La citoyenneté (1996)

- Abandon du concept de « communautés culturelles » pour l'unité et la cohésion: **Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration**
- Société québécoise composée d'individus égaux en droit
- Réduction des niveaux d'immigration
- Intégration rapide des immigrants aux institutions commune: abolition des COFI
- Contexte: déficit zéro et après référendum

5.1. Abolition des COFI

Critiques du Rapport Paradis (2000):

1. Pas assez d'interactions avec la majorité francophone
2. Inadéquat pour une population immigrante plus éduquée

Résultats:

- De 10 COFI à 4 Carrefours d'intégration à Montréal
- Francisation transférée dans les locaux du réseau public d'éducation

6. La politique de l'inter(multi)culturalisme (2003)

Trois politiques qui s'inscrivent dans la continuité d'*Au Québec pour bâtir ensemble* (1990):

- 1. *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (2004)**
- 2. *La diversité : une valeur ajoutée* (2008)**
- 3. *Ensemble, nous sommes le Québec* (2016)**

6. La politique de l'inter(multi)culturalisme (suite)

- Nom du Ministère: « communautés culturelles » (MICC), puis « diversité et inclusion » (MIDI)
- Sensibilisation des milieux et pleine participation
- Absence de « nation québécoise » et « culture commune »
- Hausse majeure de l'immigration temporaire et sélection pour répondre aux besoins du marché du travail (déclaration d'intérêt)
- Déclaration portant sur les valeurs communes (2008)
- Contexte: restriction budgétaire
- **Met l'accent sur l'intégration économique**

6. La politique de l'inter(multi)culturalisme (fin)

- Services Immigration Québec (2005-2012)
- Transfert services d'employabilité à Emploi-Québec (2012)
- Fermeture des directions régionales (2014-2015)
- Fin des services directs d'accueil, d'installation et d'intégration donnés par les fonctionnaires du Ministère (2012)

Nouveaux services offerts par les organismes communautaires:

1. *Objectif intégration* (2009): codes culturels en emploi et services d'employabilité
2. Service d'intégration en ligne (2012)
3. *Premières démarches d'installation* (2012)

7. Les valeurs québécoises et l'intégration citoyenne (2018)

19

- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Importance des valeurs sociétales: *Loi sur la laïcité de l'État* (Loi 21) et attestation des valeurs
- *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* (2019):
 - Attestation des valeurs
 - Accompagnement Québec
 - Collectivités plus accueillantes et inclusives
 - Coordination des interventions en immigration, francisation et intégration
 - Établissement durable en région
- **Met l'accent sur l'intégration économique (Déclaration d'intérêt), mais importance de l'intégration socioculturelle et de la régionalisation**

1.f) Les valeurs québécoises et l'intégration citoyenne (suite)

20

- Hausse majeure des budgets
- Réouverture des directions (6) et antennes régionales (66)
- Site Internet ***emploienregion.ca***
- Accompagnement Québec: retour des services directs en accueil et intégration donnés par l'État
- Révision d'*Objectif intégration*: valeurs démocratiques et valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, codes culturels en emploi et cadre légal dans le monde du travail
- Plus grande admissibilité aux services d'intégration et de francisation et bonification des services depuis l'étranger
- Diminution temporaire de l'immigration (**capacité d'accueil**)

8. Le Québec en comparaison

Deux grands modèles de vivre-ensemble et d'intégration en Occident:

- 1. Modèle libéral multiculturel** (par exemple: Australie, Canada et Nouvelle-Zélande)
- 2. Modèle républicain d'intégration civique** (par exemple: Allemagne, Flandres et France)

Modèle libéral multiculturel

- Vision davantage pluraliste de la société
- Reconnaissance officielle de la diversité
- Conception individuelle et volontaire de l'intégration
- Vision surtout économique de l'immigration (Déclaration d'intérêt)
- Intégration économique plus efficace selon l'OCDE
- Barrières importantes à l'accès à la résidence permanente: grille de sélection; immigrants à haut capital humain
- Pays contrôlant davantage leurs frontières
- Acquisition facile de la citoyenneté (plus de 85 %)
- Précurseur : Canada (tournant années 1970)

Modèle républicain d'intégration civique

- Conception moniste de la société: individus égaux en droit
- Allégeance à une langue, une culture et une nation
- Pas de reconnaissance officielle de la diversité
- Parcours d'intégration obligatoire (socioculturelle et langue)
- Acquisition de la citoyenneté plus difficile (moins de 60 %)
- Pas de grille de sélection: immigration familiale et humanitaire
- Pays contrôlant moins bien leurs frontières
- Intégration économique moins efficace selon l'OCDE
- Précurseur: Pays-Bas (années 1990)

Modèle hybride québécois

- Davantage multiculturel ou d'intégration civique, selon le gouvernement du jour: crée un modèle hybride et distinct
- Proposition hybride actuelle emprunte aux deux modèles:
 1. Intégration volontaire des individus
 2. Parcours d'accompagnement et suivi par un agent de l'État
 3. Contrôle efficace des frontières
 4. Importance du critère de l'employabilité
 5. Souci pour l'intégration socioculturelle et les valeurs communes: sélection des personnes immigrantes dépend notamment de l'attestation des valeurs